

AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2018

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NOGENT-SUR-MARNE
SAID BRY-LE PERREUX
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

0937-010113-0001

eco/pli 13 VITROLLES PIC 26.08.19 CI 0202

MME CHERGUI NADIA
BAT A - APPT 303
16 AV DES FRERES LUMIERE
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 05 99 684 471 421

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 15 726

Référence de l'avis : 19 94 A676734 75

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

BAT A - APPT 303
16 AV DES FRERES LUMIERE

94360 BRY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 70 95 2872899789 4

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 18/07/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Avec la mise en place le 1^{er} janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus 2018 d'un montant de 173 € est annulée.

Vous n'avez rien à payer.

Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de cet avis.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP NOGENT-SUR-MARNE SAID BRY-LE PERREUX 1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél : 01 49 74 21 21

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Votre compte bancaire : FR76 1870 7005 2931 0195 4844 050 BPVF CHATEAUROUX H D V

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires	13 687			
Autres revenus imposables	3 786			
Total des salaires et assimilés ²	17 473			
Déduction 10% ou frais réels	- 1 747			
Salaires, pensions, rentes nets	15 726			15 726
Revenu brut global				15 726
Revenu imposable				15 726
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				807
Décote				- 591
Réduction sous condition de revenu				- 43
Impôt sur le revenu net avant corrections				173
Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt			173	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant calculé	Montant retenu	
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement		173	173	- 173
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles				0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				15 726
PRELEVEMENT A LA SOURCE				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	1,00%			